# L'ACCESSION FACILITÉE

# LA LOCATION-ACCESSION (PSLA)

#### **UN ACHAT PROGRESSIF, EN 2 TEMPS:**

- 1. L'accédant occupe le logement en tant que locataire-accédant afin de constituer une épargne.
- 2. Au terme d'une certaine période, il procède à l'achat de sa maison grâce à l'apport ainsi constitué.

#### LES AVANTAGES DU DISPOSITIF:

- > TVA réduite à 5,5%
- > Exonération de taxe foncière pendant 15 ans

## **UN INVESTISSEMENT**

#### **DURABLE**

- > Architecture et matériaux de qualité
- > Construction garantie 10 ans

### **SÉCURISÉ**

- > Garantie de rachat, de relogement et de revente du bien sans perte en cas d'accident de la vie (perte d'emploi, décès...).
- > Accompagnement au montage de votre plan de financement et service de courtage gratuit en partenariat avec Action Logement (sous conditions).



